

SNR

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29.01.2015 à 20 H

Il est 20h, le Président M. Robert Buchet ouvre la séance.

La liste des présences circule selon documents annexes.

Le Président donne lecture de la liste des excusés (selon document annexe).

M. Robert Buchet demande l'acceptation de l'ordre du jour tel qu'il nous a été remis. Aucune objection, celui-ci est admis.

Il nomme comme scrutateurs MM. Stéphane Teichmann et Bernard Gianola.

Point 1 « synthèse du sondage « club-house » :

M. Nicolas Moget présente les résultats du sondage « club-house » et précise que tous les détails seront disponibles en ligne sur le site SNR, dès ce soir.

On relève notamment qu'une majorité de participants souhaite avoir :

- Un club ouvert aux non-membres tout en ménageant des espaces – si nécessaire – aux membres
- Ouverture toute la semaine durant la saison (avril –septembre), éventuellement lundi ou mardi fermé
- Possible ouverture pour le petit déjeuner le week-end ou lors d'évènements
- Commandes au bar (contact) et service à table
- Pas de réservation des tables ; en tous les cas pas lors d'évènements ni les mercredis
- Tables conviviales de 6 personnes ou plus sans fioritures
- Des apéros (planchettes et autres)
- Une cuisine de club à base de produits frais saisonniers, sans oublier les végétariens
- Plats du jour à prix raisonnables et une carte qui se renouvelle régulièrement
- Vins locaux à prix club

Point 2 « présentation du projet » :

M. Gilbert Martinet, Président de la commission chargée d'étudier le projet du nouveau club house, nous en fait la genèse. En 2014, lors de l'Assemblée générale, une commission « club house » a été nommée avec pour mission d'élaborer un projet simplifié qui doit servir de base de discussion et de financement. Un crédit de 20'000.- CHF est à disposition de la commission pour financer l'avant-projet, élaboré par Coretra.

Les membres de cette commission sont : MM. Gilbert Martinet, Président, Jean-Noël Goël, Syndic de Rolle, Alexandre Monnerat, représentant SNR, Fredy Borboën, Pierre Strohhecker et Patrick Huguenin. Celle-ci s'est réunie à 7 reprises dont la première fois en date du 15.04.2014. Cinq séances ont eu lieu avec les architectes du bureau Coretra SA.

M. François-Louis Mayor, membre SNR, et M. Marcel Perrin représentent le bureau Coretra et nous dévoilent le projet. Celui-ci est disponible en ligne sur le site de la SNR de même que le cahier des charges.

M. Robert Buchet, conformément à l'ordre du jour, accorde 30 minutes à l'assemblée à l'issue de ce présentation, pour poser toutes questions pertinentes et utiles.

Les questions les plus fréquemment abordées sont :

- MM. Christian Reithaar, Jean-Claude Vaucher, Laurence et Alexis Niggeler notamment etc sont d'avis qu'il ne faut pas mettre le restaurant au 1^{er} étage. A ce propos, la commission précise avoir tenu compte, dans son cahier des charges, de la vue.

Divers membres relèvent notamment le cas de Versoix où un restaurant a été érigé au 1^{er} étage et qui ne remporte pas le succès escompté.

- M. Jean-Claude Vaucher pense que l'on pourrait ainsi s'économiser les frais onéreux d'un ascenseur.
- M. Danie Perroud demande si les portes et vestiaires seront fermés à clés et comment se fera l'accès aux différentes infrastructures ?
- M. Christian Hasler s'inquiète de l'orientation du bâtiment. Les architectes expliquent que le PPA nous impose une limite de 5 m avec celui du sauvetage. Limite voulue par l'ECA comme le précise M. Jean-Noël Goël. Il demande également quels seront les matériaux utilisés.
- Antoine Vaudan (Dopamine) demande si on peut modifier la disposition des locaux ? M. Gilbert Martinet répond que la commission a pris en compte l'aspect vie commune, port de matériel lourd, etc mais que l'on peut demander un amendement.
- M. Francis Stockburger pense que la surface dédiée au restaurant est trop importante que cela va péjorer à l'ambiance au sein du club.
- M. Bjorn Vang-Mathisen trouve dommage qu'on soit situé dans le coin de la surface et que le sauvetage reste où il est.
- Antoine Vaudan (Dopamine) demande pourquoi c'est le secrétariat du club qui regarde le lac et pas l'École de voile ; ce à quoi l'architecte répond que l'on peut faire preuve de souplesse et inverser la disposition des locaux.
- M. François Monod demande si une réflexion a eu lieu avec la douane. M. Jean-Noël Goël lui répond qu'ils ont été contacté et que la vedette militaire resterait à Rolle.
- M. Daniel Perroud demande s'il y aura encore la possibilité de mettre des tables pour la semaine du soir ? M. Alexandre Monnerat répond que les traitillés sur le plan correspondent à la limite actuelle de la terrasse.
- M. Olivier Gétaz propose une nouvelle variante en inversant le restaurant au rez par soucis d'économie.
- Jean-Pierre Jenni demande si l'on ne pourrait prévoir un escalier pour l'accès à la terrasse. M. François-Louis Mayor, architecte, répond qu'il souhaite éviter toute demande de dérogation.
- M. Stéphane Teichmann demande si on aura 1 droit d'extension lorsque que l'autre bâtiment sera démoli ? M. Robert Buchet répond que nous n'avons pas le droit à toute la surface.
- M. Alain Rolaz demande ce qui est prévu sur le PPA à l'ouest de la douane ? Il propose de déroger à la limitation de 5 m de distance entre les deux bâtiments. Il

précise qu'il ne remet pas en question le PPA mais demande si l'on de pourrait pas réduire cette limite à 2.5m. M. Jean-Noël Goël répond que c'est l'ECA qui l'impose.

Point 3 «Présentation des coûts de réalisation et de la situation financière » :

M. Blaise Wägli, trésorier de la SNR, expose la situation financière du club ainsi qu'une projection des coûts d'un tel investissement. Selon lui, le seul défaut de ce projet, réside dans le fait que la SNR n'est pas propriétaire du terrain mais bénéficie d'un droit de superficie. De ce fait, nous sommes pénalisés par les établissements bancaires, qui ne propose qu'un cautionnement de 50 %, car nous sommes considérés comme une société avec activité commerciale.

Le financement a trouvé, selon le rapport de la commission, s'élèverait à 560'000.- voir 600'000.- CHF, ce qui représenterait environ 2'500.- CHF de parts souscriptibles par les membres (base de 250 membres actifs).

Il précise qu'actuellement le club house ne finance pas les activités SNR et ne rapporte rien.

Le rapport concernant les finances est disponible sur le site SNR.

M. Robert Buchet remercie M. Blaise Wägli pour son travail.

Point 4 Discussion ouverte sur l'ensemble du projet :

M. Robert Buchet, conformément à l'ordre du jour, accorde 30 minutes à l'assemblée à l'issue de ce présentation, pour poser toutes questions pertinentes et utiles.

Les questions les plus fréquemment abordées au sujet des finances et de l'ensemble du projet sont :

- M. Christian Reithaar demande si la commune de Rolle ne pourrait pas investir. M. Jean-Noël Goël explique que les priorités de la commune vont à l'investissement de l'ASPAIRE.
- M. Jean-Pierre Jenni rappelle que nous comptons parmi nos membres, un illustre sympathisant en la personne de M. Ernesto Bertarelli. Il nous met en garde sur les coûts fiscaux de ce projet.
- M. Alain Rolaz remercie la commission pour son travail mais se demande dans quelle mesure une cuisine professionnelle dernier cri est nécessaire. Il y aurait là matière à économie.
- M. Gilbert Martinet apprécie les arguments de tout un chacun. Il estime avoir réalisé, avec la commission, le mandat qui leur était confié. Il faut maintenant trouver le financement.
- M. Jean-Claude Vaucher remercie la commission mais estime que nous n'avons pas les moyens d'investir 1.6 mio dans ce projet. Il pense qu'il faudrait réduire ce montant à 1 mio.
- M. Nicolas Lang déclare qu'il faut une dynamique et ne pas réduire « la voileure » avant d'avoir fait des recherches au niveau du financement.

- M. Francis Stockburger pense qu'il faut définir ce que l'on veut pour pouvoir convaincre des partenaires.
- M. François Monod s'interroge sur la façon de procéder pour savoir qui veut participer financièrement et combien.
- M. Frédéric Saudan propose que l'on sonde déjà les membres pour savoir qui serait d'accord de mettre 2'500.- CHF. Il demande également s'il est possible d'y aller progressivement dans la construction.
- M. Christian Hasler suggère d'augmenter la rentabilité du restaurant.
- M. Christian Reithaar souhaite que l'on fasse appel à un financier compétent.
- M. Robert Buchet rappelle qu'il n'appartient pas au comité seul de trouver ce financement.

Point 5 « acceptation du projet en l'état pour la poursuite du projet » :

Il est demandé de passé au vote.

M. Marc-Antoine Monnard devant quitter l'Assemblée remet sa voix au projet.

L'Assemblée passe au vote, les scrutateurs comptent les résultats. Les délibérations sont les suivantes : 54 pour, 11 contre et 4 absentions.

A l'unanimité, l'Assemblée accepte de donner mandat au comité d'aller de l'avant dans ce projet. Le comité a pris acte des commentaires des membres concernant la position du restaurant dans le bâtiment, ainsi que son financement, qu'ils jugent trop élevé (projet de 1.6 mio à revoir à la baisse soit env. 1 mio).

M. Robert Buchet remercie la commission pour son travail ainsi que le bureau Coretra SA.

Il est 22h45, l'assemblée est levée.

Le Président :

La Secrétaire :